

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi le 14 avril 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Ludovic Ellefsen
M. Sylvain Côté

Mme Patricia Gardner
Mme Christiane Paquet
M. Gaby Côté

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 14 AVRIL 2025

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 10 mars 2025
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1. Adoption du règlement 2025-102 concernant l'imposition d'un droit supplétif dans le cas de transferts d'immeubles exonérés de droit de mutation
 - 9.2. Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2025-103 modifiant le règlement 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les logements accessoires détachés
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires et des frais de déplacements
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Aquatech / Acceptation de proposition de services concernant la fourniture du service d'exploitation des ouvrages d'eau potable et des eaux usées de la municipalité de Martinville
 - 11.2. Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) / Membre 2025
 - 11.3. Union des producteurs agricoles (UPA) / Demande de commandite 2025
 - 11.4. Achat d'un analyseur de chlore et des pompes doseuses de chlore

- 11.5. ADMQ / Entériner la formation sur la gestion contractuelle à Julie Létourneau
- 11.6. Location de la salle au sous-sol du bureau municipal et/ou le Centre Saint-Martin (haut) pour des cours de Yoga
- 11.7. Programmation numéro 9 de la TECQ 2019-2024
- 11.8. Contrat de travail Jesse Phaneuf
- 11.9. Adjudication de la soumission pour le fauchage des bords de chemins
- 11.10. Soumissions pour les rampes au jubé
- 11.11. Résolution d'appui pour le programme RénoRégion
- 11.12. Achat d'un tracteur à pelouse
- 11.13. Programmation numéro 1 TECQ 2024
- 11.14. Les Services EXP / Appel d'offres et services pendant la construction du serpent de désinfection
- 11.15. Enseignes Art / Offre de service pour les enseignes aux entrées de la municipalité / modification de la résolution numéro 20250315
- 11.16. Autorisation la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage local MADA
- 11.17. Luminaire rue Antoine
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20250401

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

Il est proposé par le conseiller Gaby Côté

Appuyée par la conseillère Christiane Paquet

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2024-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20250402

5.1. Séance ordinaire du 10 mars 2025

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté

Appuyé par la conseillère Patricia Gardner

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Aucun

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 14 avril 2025.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire mentionne les différentes rencontres auxquelles il a participé, à savoir, COT/CMNE MRC de Coaticook, CA MRC de Coaticook, CA extraordinaire Acti-Bus, CA RIGDSC, Rencontre des partenaires/idéation et élaboration d'un nouveau modèle (CDC), Conseil des maires de la MRC, Déjeuner séduction CJE Ste-Edwidge, CA l'Entrée, OASIS Martinville, Visite d'un quadruplex Waterville (L'Entrée), 5 à 7 Ose Entreprendre, Conseil des maires extraordinaire, CA MRC de Coaticook (rencontre Nathalie Bresse), 5 à 7 du Préfet, Rencontre Marianne Dandurand.

**8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
Rapport de l'inspecteur municipal**

Messieurs Gilles Gendron et Jesse Phaneuf, inspecteurs en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, gravier et nivelage sur le chemin Saint-Isidore, travaux sur le chemin Loignon, niveleuse sur plusieurs chemins, soumissions pour le fauchage des bords de chemins, lumière au terrain de balle défectueuse, travaux à faire pour les lumières au sentier de la meunerie, tracteur à pelouse, soumissions pour la mesure des boues, achat d'une pompe à eau pour la fosse septique, la municipalité a reçu l'échantillonneur portatif, soumissions pour les fenêtres cassées au Centre Saint-Martin, demande de soumissions pour des cages de protection aux fenêtres du Centre Saint-Martin, entretien de la plate-forme élévatrice au Centre Saint-Martin, extermination pour les mouches au Centre Saint-Martin, réparation d'une borne de purge sur la rue De l'Église, système U.V. capteurs d'intensité de rechanges.

8.3. Sécurité publique

Aucun

8.4. Embellissement

Madame la conseillère Patricia Gardner demande les dates pour la distribution du compost et des arbres et

elle demande de l'information sur les plates-bandes aux plusieurs endroits dans la municipalité.

8.5. **Famille et Aînés**

Monsieur le maire informe les membres du conseil du comité de travail à former pour le renouvellement de la politique familiale MADA.

8.6. **Voirie**

Monsieur le maire demande la vérification de l'emplacement des pancartes de numéro civique avec la collaboration du service incendie de Compton.

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Aucun

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

La conseillère Patricia Gardner informe les membres du conseil que la vente de garage est le 24 mai.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

La municipalité a reçu le CA du ministère de l'environnement pour le serpentín.

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Monsieur le conseiller Ludovic Ellefsen dépose le rapport annuel 2024 de Réseau Biblio de l'Estrie pour la bibliothèque de Martinville et il en fait un résumé.

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

20250404

9.1. **Adoption du règlement 2025-102 concernant l'imposition d'un droit supplétif dans le cas de transferts d'immeubles exonérés de droit de mutation**

ATTENDU les dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15-1), à l'effet que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

ATTENDU que les exonérations apportent une certaine iniquité quant aux frais reliés aux opérations de transfert du droit de propriété au niveau du rôle d'évaluation et des activités financières ;

ATTENDU que la Municipalité de Martinville juge approprié de décréter l'imposition d'un tel droit supplétif ;

ATTENDU que la conseillère Patricia Gardner a présenté le projet de Règlement numéro 2025-102 concernant l'imposition d'un droit supplétif dans le cas de transferts d'immeubles exonérés de droit de mutation ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Patricia Gardner, à la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D'approuver et d'adopter le règlement portant le numéro 2025-102 « Règlement sur l'imposition d'un droit supplétif dans le cas de transferts d'immeubles exonérés de droit de mutation » ;

ET D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2025-102, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250405

**9.2. Avis de motion et adoption du projet de règlement
numéro 2025-103 modifiant le règlement 2016-103
intitulé règlement de zonage, concernant les logements
accessoires détachés**

Avis de motion est donné par la conseillère Christiane Paquet à l'effet qu'à la séance du conseil municipal du 14 avril 2025, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement de zonage de manière à permettre les logements accessoires détachés dans les zones M-2, M-3, M-4, R-1 et R-2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

10. Présentation et adoption des comptes

20250406

10.1.1. Présentation des comptes à payer

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 67 215,89 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 164 365,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250407

10.1.2. Présentation des salaires, frais de déplacements

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de mars 2025 au montant de 21 204,41 \$ et les frais de déplacements au montant de 392,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20250408

11.1. Aquatech / Acceptation de proposition de services concernant la fourniture du service d'exploitation des ouvrages d'eau potable et des eaux usées de la municipalité de Martinville

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'accepter la proposition d'Aquatech pour les services concernant la fourniture du service d'exploitation des ouvrages d'eau potable et des eaux usées de la municipalité de Martinville au montant forfaitaire de 31 800 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.2. Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) / Membre 2025

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

11.3. Union des producteurs agricoles (UPA) / Demande de commandite 2025

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de commandite.

20250409

11.4. Achat d'un analyseur de chlore et des pompes doseuses de chlore

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D'accepter l'achat d'un analyseur de chlore et des pompes doseuses de chlore auprès de Chem Action au montant de 20 203,50 \$ plus taxes, tel que soumis le 18 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250410

11.5. ADMQ / Entériner la formation sur la gestion contractuelle à Julie Létourneau

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'entériner la formation sur la gestion contractuelle qui a eu lieu le 9 avril dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250411

11.6. Location de la salle au sous-sol au bureau municipal et/ou le Centre Saint-Martin (haut) pour des cours de Yoga

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la location de la salle au sous-sol du bureau municipal et/ou le Centre Saint-Martin (haut) pour des cours de Yoga au tarif de 45 \$ / heure pour une heure par cours de Yoga.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250412

11.7. Programmation TECQ 2019-2024

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux

réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à

une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°9 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 9 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250413

11.8. Contrat de travail à Jesse Phaneuf

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter le contrat de travail à Jesse Phaneuf tel que discuté avec les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20250414

11.9. Adjudication de la soumission pour le fauchage des bords de chemins

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à trois (3) fournisseurs pour le fauchage des bords de chemins pour une période d'un an;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU d'adjuger la soumission de R.I.C. Entreprise (Ryan Cork) pour le fauchage des bords de chemins 2025 au montant de 105 \$ / heure pour la faucheuse de 9 pieds et au

montant de 135 \$ / heure pour le tracteur avec un mât de 25 pieds.

Que les travaux doivent être effectués entre le 20 juillet et le 10 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

11.10. Vitrierie Blais / Soumission pour les rampes au jubé

Ce point sera rediscuté à une prochaine réunion de conseil.

20250415

11.11. Résolution d'appui pour le programme RénoRégion

La municipalité de Martinville demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de

construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par le conseil municipal de Martinville de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Députée à l'Assemblée nationale Mme Geneviève Hébert
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

Appuyé par la conseillère Patricia Gardner

ET RÉSOLU d'accepter l'achat d'un tracteur à pelouse John Deere Z930M 2025 au prix de 15 682 \$ plus taxes, tel qu'indiqué par la soumission numéro 276189.

ADOPTÉE

4 POUR
2 CONTRE

20250417

11.13. Programmation TECQ 2024

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à

une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250418

11.14. Les Services EXP / Appel d'offre pour les plans et devis d'offres et services pendant la construction du serpentín de désinfection

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D'accepter l'offre pour les plans et devis d'offres et services pendant la construction du serpentín de désinfection Des Services EXP au montant maximum de 26 800 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250419

11.15. Enseignes D'art / Offre de service pour les enseignes aux entrées de la municipalité / Modification de la résolution numéro 20250315

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU De modifier la résolution numéro 20250315 en acceptant l'offre de service pour 2 enseignes aux entrées de la municipalité et une enseigne pour le Centre communautaire Saint-Martin d'Enseignes D'art au montant approximatif de 15 500 \$. Il est à prévoir une dalle de béton au coût approximatif de 1 000 \$ pour l'enseigne au Centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250420

11.16. Autorisation la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage local MADA

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU d'autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage local MADA et de nommer Marie-Pierre Dubeau, élue responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250421

11.17.Luminaire rue Antoine

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU de mandater la direction générale afin que soit installé un luminaire sur la rue Antoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20250422

13. Levée de la séance

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

QUE la séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

directrice générale/greffière-trésorière

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.”